

FOIRE A TOUT des adhérents de Tempo Gym le 21 SEPTEMBRE 2024



De 9 H à 17 H, organisée par TEMPO GYM
Parc du gymnase Le Pennec
Impasse du Vallot à Elbeuf

En application de la Loi 2008-77 du 4 août 2008 et du décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, un registre sera tenu comportant la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité qui devra obligatoirement être présentée par le vendeur à l'organisateur.

REGLEMENT

Il est nécessaire de fournir à l'entrée de la Foire à Tout le reçu de l'inscription comportant le n° d'emplacement attribué.

Aucun matériel de l'association ne sera mis à disposition des exposants. De même aucun branchement électrique n'est disponible.

Ouverture à partir de 8h00. A partir de 9h00, en cas d'absence, les emplacements redeviennent disponibles, sans remboursement et seront réattribués à d'autres exposants.

Les tarifs sont fixés par les organisateurs en fonction de la longueur réservée.

- **4 €** le ml (minimum 2 ml) soit 8 € pour 2 ml et 4€ de plus par mètre supplémentaire (exemple pour 6 mètres = 24 €)

STATIONNEMENT :

Aucun exposant n'est autorisé à entrer dans le parc avec un véhicule.

- Le stationnement doit s'effectuer sur les emplacements publics (parkings, rues) ou sur le parking affecté à l'association au sud du parc dans la limite des places disponibles.
- Le déchargement (et rechargement) des objets à vendre doit s'effectuer à l'extérieur du parc et amené à pieds jusqu'au n° d'emplacement attribué à partir des 2 accès au parc : impasse du Vallot et rue Romelot.
- Il est interdit de stationner devant les 2 entrées par mesure de sécurité et pour accès de véhicules de secours (ambulance, pompiers, ...)

- Deux emplacements pour véhicules handicapés seront réservés à côté de l'entrée impasse du Vallot en remplacement des 2 habituellement sur parking intérieurs

ENVIRONNEMENT – PROPETE :

Il est impératif que chaque exposant laisse à l'issue de la journée son emplacement propre et sans aucun déchet.

Un chèque de caution d'une valeur de 10€ vous est demandé et vous sera restitué après vérification de l'emplacement par une personne de l'association.

CIRCULATION :

La circulation de tous véhicules motorisés est interdite sur les 2 parkings intérieurs du parc, entre 8H et 19H à l'exception des véhicules dits de service (ASSOCIATION Tempo Gym et SECOURS).

VENTES INTERDITES AUX EXPOSANTS :

Les ventes de FRITES, BOISSONS, CASSE-CROUTE, PATISSERIES, CREPES et TOUS AUTRES ALIMENTS, sont exclusivement réservées à l'association Tempo Gym.

Tout contrevenant sera exclu immédiatement et ne pourra prétendre à aucun recours. L'association Tempo Gym se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents, de vol ou de détérioration quelconque.

Aucun remboursement n'est envisagé après inscription.

COPIE : Ville d'Elbeuf Police Municipale